

## Etats financiers annuels de SICAV

### STRATEGIE ACTIONS SICAV

STRATEGIE ACTIONS SICAV publie, ci-dessous, ses états financiers arrêtés au 31 décembre 2020 tels qu'ils seront soumis à l'approbation de l'Assemblée Générale Ordinaire qui se tiendra en date du **28 mai 2021**. Ces états sont accompagnés des rapports général et spécial du commissaire aux comptes ECC MAZARS représenté par M. Borhen CHEBBI.

#### BILAN

EXERCICE CLOS LE 31 DECEMBRE 2020

(Montants exprimés en dinars)

	Note	31/12/2020	31/12/2019
<b><u>ACTIF</u></b>			
<b><u>Portfeuille-titres</u></b>			
Actions et droits rattachés		935 918	1 835 836
Obligations et valeurs assimilées		641 387	190 707
Titres OPCVM		100 014	145 253
	<b>3.1</b>	<b>1 677 319</b>	<b>2 171 796</b>
<b><u>Placements monétaires et disponibilités</u></b>			
Placements monétaires		-	240 748
Disponibilités	<b>3.2</b>	456 996	588 418
		<b>456 996</b>	<b>829 166</b>
Créances d'exploitations		-	-
Autres actifs		-	-
<b>TOTAL ACTIF</b>		<b>2 134 315</b>	<b>3 000 962</b>
<b><u>PASSIF</u></b>			
Opérateurs créditeurs	<b>3.3</b>	8 200	11 768
Autres créditeurs divers	<b>3.4</b>	1 036	4 889
<b>TOTAL PASSIF</b>		<b>9 236</b>	<b>16 657</b>
<b>Capital</b>	<b>3.5</b>	2 110 056	2 932 451
<b>Sommes distribuables</b>	<b>3.6</b>	<b>15 023</b>	<b>51 854</b>
Sommes distribuables des exercices antérieurs		-	-
Sommes distribuables de l'exercice		15 023	51 854
<b>ACTIF NET</b>		<b>2 125 079</b>	<b>2 984 305</b>
<b>TOTAL PASSIF ET ACTIF NET</b>		<b>2 134 315</b>	<b>3 000 962</b>

**ETAT DE RESULTAT**  
**EXERCICE CLOS LE 31 DECEMBRE 2020**  
(Montants exprimés en dinars)

	Note	31/12/2020	31/12/2019
<b><u>Revenus du portefeuille-titres</u></b>		<b>38 053</b>	<b>81 228</b>
Dividendes	4.1	21 552	77 216
Revenus des obligations et valeurs assimilées	4.2	16 501	4 012
<b><u>Revenus des placements monétaires</u></b>	4.3	<b>29 040</b>	<b>40 187</b>
<b><i>Total des revenus des placements</i></b>		<b>67 093</b>	<b>121 415</b>
<b><u>Charges de gestion des placements</u></b>	4.4	<b>&lt;36 171&gt;</b>	<b>&lt;50 127&gt;</b>
<b><i>Revenu net des placements</i></b>		<b>30 922</b>	<b>71 288</b>
Autres charges	4.5	<b>&lt;13 898&gt;</b>	<b>&lt;16 268&gt;</b>
<b><i>Résultat d'exploitation</i></b>		<b>17 024</b>	<b>55 020</b>
Régularisation du résultat d'exploitation		<b>&lt;2 001&gt;</b>	<b>&lt;3 166&gt;</b>
<b><i>Sommes distribuables de l'exercice</i></b>		<b>15 023</b>	<b>51 854</b>
Régularisation du résultat d'exploitation (annulation)		2 001	3 166
Variation des plus ou moins values potentielles sur titres		24 052	<b>&lt;428 108&gt;</b>
Plus ou moins values réalisées sur cession de titres		<b>&lt;122 929&gt;</b>	186 895
Frais de négociation de titres		<b>&lt;5 547&gt;</b>	<b>&lt;8 708&gt;</b>
<b>Résultat net de l'exercice</b>		<b>&lt;87 400&gt;</b>	<b>&lt;194 901&gt;</b>

**ETAT DE VARIATION DE L'ACTIF NET**  
**EXERCICE CLOS LE 31 DECEMBRE 2020**  
(Montants exprimés en dinars)

	31/12/2020	31/12/2019
<b><u>Variation de l'actif net résultant des opérations d'exploitation</u></b>	<b>&lt;87 400&gt;</b>	<b>&lt;194 901&gt;</b>
Résultat d'exploitation	17 024	55 020
Variation des plus (ou moins) valeurs potentielles sur titres	24 052	<428 108>
Plus (ou moins) valeurs réalisées sur cession de titres	<122 929>	186 895
Frais de négociation de titres	<5 547>	<8 708>
<b><u>Distribution de dividendes</u></b>	<b>&lt;47 583&gt;</b>	<b>&lt;45 583&gt;</b>
<b><u>Transactions sur le capital</u></b>	<b>&lt;724 243&gt;</b>	<b>&lt;804 782&gt;</b>
<b>Souscriptions</b>	-	<b>482 389</b>
Capital	-	428 941
Régularisation des sommes non distribuables	-	46 415
Régularisation des sommes distribuables	-	7 033
<b>Rachats</b>	<b>&lt;724 243&gt;</b>	<b>&lt;1 287 171&gt;</b>
Capital	<761 024>	<1 232 588>
Régularisation des sommes non distribuables	43 054	<36 726>
Régularisation des sommes distribuables	<6 273>	<17 857>
<b><u>Variation de l'actif net</u></b>	<b>&lt;859 226&gt;</b>	<b>&lt;1 045 266&gt;</b>
<b><u>Actif net</u></b>		
En début de l'exercice	2 984 305	4 029 571
En fin de l'exercice	2 125 079	2 984 305
<b><u>Nombre d'actions</u></b>		
En début de l'exercice	1 287	1 613
En fin de l'exercice	953	1 287
<b><u>Valeur liquidative</u></b>	<b>2 229,884</b>	<b>2 318,807</b>
<b><u>Taux de rendement</u></b>	<b>-2,10%</b>	<b>-5,86%</b>

**NOTES AUX ETATS FINANCIERS ANNUELS  
ARRETES AU 31 DECEMBRE 2020**

**(Montants exprimés en dinars)**

**1 – PRESENTATION DE LA SOCIETE**

La société STRATEGIE ACTIONS SICAV SA est une société d'investissement à capital variable de catégorie mixte, de type distribution, régie par le Code des Organismes de Placement Collectif.

Elle a été créée le 29 décembre 2005 avec pour principal objet la gestion, au moyen de l'utilisation de ses fonds propres à l'exclusion de toutes autres ressources, d'un portefeuille de valeurs mobilières.

La gestion du portefeuille titres de la SICAV est assurée par la société SMART ASSET MANAGEMENT.

TUNISIE VALEURS a été désignée distributeur exclusif des titres de la SICAV.

L'AMEN BANK a été désignée dépositaire des titres et des fonds de la SICAV.

La société STRATEGIE ACTIONS SICAV SA bénéficie des avantages fiscaux prévus par la loi n°95-88 du 30 octobre 1995 dont notamment l'exonération de ses bénéfices annuels de l'impôt sur les sociétés. En revanche, les revenus qu'elle encaisse au titre de ses placements sont soumis à une retenue à la source libératoire de 20%.

Et, conformément au décret-loi du Chef du Gouvernement n° 2020-30, les revenus encaissés du 10 juin 2020 au 31 décembre 2020, au titre des placements notamment les comptes à termes dont la durée varie entre 3 mois et 5 ans, les bons de caisses dont la durée varie entre 3 mois et 5 ans, les certificats de dépôts dont la durée varie entre 10 jours et 5 ans et tout autre produit financier similaire et dont le taux de placement est supérieur au Taux de marché monétaire moyen du mois de janvier moins un point ont été soumis à une retenue libératoire de 35%.

**2 – PRINCIPES ET METHODES COMPTABLES**

Les états financiers annuels arrêtés au 31 décembre 2020 ont été élaborés conformément aux dispositions du système comptable et notamment les normes comptables 16 à 18 relatives aux OPCVM.

Ces états financiers sont composés du bilan, de l'état de résultat, de l'état de variation de l'actif net et des notes aux états financiers.

Ils ont été établis sur la base de l'évaluation des éléments du portefeuille titres à leurs valeurs de réalisation.

Les principes et méthodes comptables les plus significatifs appliqués par la société pour l'élaboration de ses états financiers sont les suivants :

## **2.1 Prise en compte des placements et des revenus y afférents**

Les placements en portefeuille titres et les placements monétaires sont comptabilisés au moment du transfert de propriété pour leur prix d'achat.

Les frais encourus à l'occasion de l'achat sont imputés en capital.

Les dividendes relatifs aux actions et valeurs assimilées sont pris en compte en résultat à la date de détachement du coupon.

Les intérêts sur les placements en obligations et valeurs similaires et sur les placements monétaires sont pris en compte en résultat à mesure qu'ils sont courus.

## **2.2 Evaluation des placements en actions et valeurs assimilées**

Les placements en actions et valeurs assimilées sont évalués, en date d'arrêté, à leur valeur de marché. La différence par rapport au prix d'achat ou par rapport à la clôture précédente constitue, selon le cas, une plus ou moins-value potentielle portée directement en capitaux propres, en tant que somme non distribuable. Elle apparaît également comme composante du résultat net de l'exercice.

La valeur de marché, applicable pour l'évaluation des titres admis à la cote, correspond au cours en bourse à la date du 31 décembre 2020 ou à la date antérieure la plus récente.

Lorsque les conditions de marché d'un titre donné dégagent une tendance à la baisse exprimée par une réservation à la baisse ou une tendance à la hausse exprimée par une réservation à la hausse, le cours d'évaluation retenu est le seuil de réservation à la baisse dans le premier cas et le seuil de réservation à la hausse dans le deuxième cas.

Les titres OPCVM sont évalués à leur valeur liquidative au 31 décembre 2020.

## **2.3 Evaluation des placements en obligations et valeurs assimilées**

Conformément aux normes comptables applicables aux OPCVM, les obligations et valeurs similaires sont évaluées, postérieurement à leur comptabilisation initiale :

- A la valeur de marché lorsqu'elles font l'objet de transactions ou de cotation à une date récente ;
- Au coût amorti lorsqu'elles n'ont pas fait l'objet, depuis leur acquisition, de transactions ou de cotation à un prix différent ;
- A la valeur actuelle lorsqu'il est estimé que ni la valeur de marché ni le coût amorti ne constitue une base raisonnable de la valeur de réalisation du titre et que les conditions de marché indiquent que l'évaluation à la valeur actuelle en application de la méthode actuarielle est appropriée.

Considérant les circonstances et les conditions actuelles du marché obligataire, et l'absence d'une courbe de taux pour les émissions obligataires, ni la valeur de marché ni la valeur actuelle ne constituent, au 31 décembre 2020, une base raisonnable pour l'estimation de la valeur de réalisation du portefeuille des obligations de la société figurant au bilan arrêté à la même date.

En conséquence, les placements en obligations sont évalués au coût amorti compte tenu de l'étalement, à partir de la date d'acquisition, de toute décote et/ou surcote sur la maturité résiduelle des titres.

Dans un contexte de passage progressif à la méthode actuarielle, et compte tenu des recommandations énoncées dans le Procès-verbal de la réunion tenue le 29 Août 2017 à l'initiative du ministère des finances en présence des différentes parties prenantes, les Bons du trésor assimilables (BTA) sont valorisés comme suit :

- Au coût amorti pour les souches de BTA ouvertes à l'émission avant le 31/12/2017 à l'exception de la ligne de BTA « Juillet 2032 » (compte tenu de l'étalement, à partir de la date d'acquisition, de toute décote et/ou surcote sur la maturité résiduelle des titres) ;
- A la valeur actuelle (sur la base de la courbe des taux des émissions souveraines) pour la ligne de BTA « Juillet 2032 » ainsi que les souches de BTA ouvertes à l'émission à compter du 1er janvier 2018.

La société détient au 31/12/2020 une souche de BTA ouverte à l'émission à compter du 1er janvier 2018 valorisée à la valeur actuelle sur la base de la courbe des taux des émissions souveraines. Compte tenu des spécificités des OPCVM, ce changement de méthodes comptable a été appliqué d'une manière prospective et aucun retraitement n'a été opéré sur les données présentées comparativement dans les états financiers arrêtés au 31 décembre 2020.

#### **2.4 Cession des placements**

La cession des placements donne lieu à l'annulation des placements à hauteur de leurs valeurs comptables. La différence entre la valeur de cession et le prix d'achat du titre cédé constitue, selon le cas, une plus ou moins-value réalisée portée directement en capitaux propres, en tant que somme non distribuable. Elle apparaît également comme composante du résultat net de l'exercice.

Le prix d'achat des placements cédés est déterminé par la méthode du coût moyen pondéré.

#### **2.5 Capital social**

Le capital social est augmenté du montant cumulé des émissions en nominal et diminué du montant cumulé des rachats en nominal.

## **2.6 Le résultat net de l'exercice**

Le résultat net de l'exercice est scindé en résultat d'exploitation et résultat non distribuable.

- Le résultat d'exploitation est égal au revenu du portefeuille titres et des placements monétaires diminué des charges.
- Le résultat non distribuable est égal au montant des plus ou moins-values réalisées et/ou potentielles sur titres diminué des frais de négociation.

## **2.7 Sommes distribuables**

Les sommes distribuables correspondent au résultat d'exploitation de l'exercice majoré de la régularisation de ce résultat constatée à l'occasion des opérations de souscription et de rachat.

## **3 – NOTES SUR LE BILAN**

### **3.1 Portefeuille titres :**

Le solde de cette rubrique au 31 décembre 2020 se détaille comme suit:

#### **A- Actions et droits rattachés**

	<b><u>Nombre de titres</u></b>	<b><u>Coût d'acquisition</u></b>	<b><u>Valeur actuelle</u></b>	<b><u>% Actif</u></b>
ADWYA	19 999	76 825	88 537	4,15%
AMEN BANK	2 000	43 664	42 733	2,00%
ARTES	7 500	30 703	30 706	1,44%
ASSURANCES MAGHREBIA	471	26 141	27 389	1,28%
CARTHAGE CEMENT	28 000	46 897	52 277	2,45%
DELICE HOLDING	2 000	29 977	29 695	1,39%
EURO-CYCLES	6 255	151 599	160 692	7,53%
MAGASIN GENERAL	1 906	50 499	36 958	1,73%
MIP	50 000	80 311	7 001	0,33%
SAH LILAS	7 620	98 803	93 567	4,38%
SAM	944	2 019	2 558	0,12%
SAM DA 2020 -1/5	1	0	0	0,00%
SFBT	1 200	22 159	22 813	1,07%
SOTETEL	35 702	204 149	172 799	8,10%
SOTUVER NG 2020	2 177	16 446	14 260	0,67%
TUNINVEST-SICAR	6 500	66 110	94 004	4,40%
UNIMED	6 168	62 919	59 929	2,81%
<b>Total actions et droits rattachés</b>		<b>1 009 221</b>	<b>935 918</b>	<b>43,86%</b>

**B- Obligations et valeurs assimilées****Obligations de sociétés**

	<u>Nombre de titres</u>	<u>Coût d'acquisition</u>	<u>Valeur actuelle</u>	<u>% Actif</u>
ATL 2015-2 CAT.A - TF 7.5%	2 000	38 400	41 809	1,96%
STB 2008/2	2 000	64 031	66 588	3,12%
<b>Total obligations de sociétés</b>		<b>102 431</b>	<b>108 397</b>	<b>5,08%</b>

**Bons du trésor assimilables**

	<u>Nombre de titres</u>	<u>Coût d'acquisition</u>	<u>Valeur actuelle</u>	<u>% Actif</u>
BTA 13 MAI 2027 7.2%	567	508 252	532 990	24,98%
<b>Total Bons du trésor assimilables</b>		<b>508 252</b>	<b>532 990</b>	<b>24,98%</b>
<b>Total obligations et valeurs assimilées</b>		<b>610 683</b>	<b>641 387</b>	<b>30,05%</b>

**C- Titres OPCVM**

	<u>Nombre de titres</u>	<u>Coût d'acquisition</u>	<u>Valeur actuelle</u>	<u>% Actif</u>
TUNISIE SICAV	503	100 014	100 014	4,69%
<b>Total titres OPCVM</b>		<b>100 014</b>	<b>100 014</b>	<b>4,69%</b>

Les entrées en portefeuille titres au cours de l'exercice 2020 se détaillent comme suit :

	<u>Coût d'acquisition</u>
Actions et droits	926 145
Obligations	38 400
BTA	707 792
Titres OPCVM	100 014
	<b>1 772 351</b>

Les sorties du portefeuille titres au cours de l'exercice 2020 se détaillent comme suit :

	<u>Coût d'acquisition</u>	<u>Intérêts courus nets</u>	<u>Prix de cession ou remboursement</u>	<u>Plus ou moins-values réalisées</u>
Actions et droits	1 847 001	-	1 726 166	<120 835>
Obligations	12 807	3 900	16 401	<306>
BTA	305 116	16 382	322 379	881
Titres OPCVM	138 984	-	136 315	<2 669>
	<b>2 303 908</b>	<b>20 282</b>	<b>2 201 261</b>	<b>&lt;122 929&gt;</b>



### **3.2 Disponibilités :**

Le solde de cette rubrique au 31 décembre 2020 se détaille comme suit :

	<b><u>31/12/2020</u></b>	<b><u>31/12/2019</u></b>
Amen Bank Pasteur	463 184	304 283
Intérêts courus sur dépôt à vue et compte à terme	2 311	3 374
Retenue à la source sur intérêts courus sur dépôt à vue et compte à terme	<462>	<675>
Compte à terme	-	250 000
Achats de titres à régler	<60 514>	<6 549>
Vente titres à encaisser	52 477	37 985
	<b><u>456 996</u></b>	<b><u>588 418</u></b>

### **3.3 Opérateurs créditeurs :**

Le solde de cette rubrique au 31 décembre 2020 se détaille comme suit :

	<b><u>31/12/2020</u></b>	<b><u>31/12/2019</u></b>
Rémunérations du distributeur exclusif à payer	4 693	7 188
Rémunérations du gestionnaire à payer	2 011	3 080
Rémunérations du dépositaire à payer	1 496	1 500
	<b><u>8 200</u></b>	<b><u>11 768</u></b>

### **3.4 Autres créditeurs divers :**

Le solde de cette rubrique au 31 décembre 2020 se détaille comme suit :

	<b><u>31/12/2020</u></b>	<b><u>31/12/2019</u></b>
Retenues à la source à payer	372	225
TCL à payer	284	197
Contributions sociales de solidarité à payer	200	200
Redevances CMF à payer	180	252
Honoraires du commissaire aux comptes à payer	-	4 015
	<b><u>1 036</u></b>	<b><u>4 889</u></b>

### **3.5 Capital :**

Les mouvements sur le capital au cours de l'exercice 2020 se détaillent comme suit :

#### **Capital au 1<sup>er</sup> janvier 2020**

Montant	<b>2 932 451</b>
Nombre de titres	1 287
Nombre d'actionnaires	45

#### **Souscriptions réalisées**

Montant	-
Nombre de titres	-
Nombre d'actionnaires entrants	-

#### **Rachats effectués**

Montant	<761 024>
Nombre de titres	334
Nombre d'actionnaires sortants	10

#### **Autres mouvements**

Frais de négociation de titres	<5 547>
Variation des plus ou moins-values potentielles sur titres	24 052
Plus ou moins-values réalisées sur cession de titres	<122 929>
Régularisations des sommes non distribuables	43 054

#### **Capital au 31 décembre 2020**

Montant	<b>2 110 056</b>
Nombre de titres	953
Nombre d'actionnaires	35

### **3.6 Sommes distribuables :**

Les sommes distribuables au 31 décembre 2020 se détaillent comme suit :

	<u><b>31/12/2020</b></u>	<u><b>31/12/2019</b></u>
Résultat d'exploitation	17 024	55 020
Régularisation du résultat d'exploitation	<2 001>	<3 166>
	<u><b>15 023</b></u>	<u><b>51 854</b></u>

#### **4 – NOTES SUR L'ETAT DE RESULTAT**

##### **4.1 Dividendes :**

Le solde de cette rubrique au 31 décembre 2020 se détaille comme suit :

	<b><u>31/12/2020</u></b>	<b><u>31/12/2019</u></b>
Dividendes	21 552	77 216
	<b><u>21 552</u></b>	<b><u>77 216</u></b>

##### **4.2 Revenus des obligations et valeurs assimilées :**

Le solde de cette rubrique au 31 décembre 2020 se détaille comme suit :

	<b><u>31/12/2020</u></b>	<b><u>31/12/2019</u></b>
Intérêts sur obligations	4 583	3 986
Intérêts sur BTA	11 918	26
	<b><u>16 501</u></b>	<b><u>4 012</u></b>

##### **4.3 Revenus des placements monétaires :**

Le solde de cette rubrique au 31 décembre 2020 se détaille comme suit :

	<b><u>31/12/2020</u></b>	<b><u>31/12/2019</u></b>
Intérêts sur billets de trésorerie	15 057	10 861
Intérêts sur dépôt à vue	13 983	22 870
Intérêts sur certificats de dépôt	-	6 456
	<b><u>29 040</u></b>	<b><u>40 187</u></b>

##### **4.4 Charges de gestion des placements :**

Le solde de cette rubrique au 31 décembre 2020 se détaille comme suit :

	<b><u>31/12/2020</u></b>	<b><u>31/12/2019</u></b>
Rémunérations du distributeur exclusif	21 154	30 924
Rémunérations du gestionnaire	9 067	13 253
Rémunérations du dépositaire	5 950	5 950
	<b><u>36 171</u></b>	<b><u>50 127</u></b>

#### 4.5 Autres charges :

Le solde de cette rubrique au 31 décembre 2020 se détaille comme suit :

	<u>31/12/2020</u>	<u>31/12/2019</u>
Honoraires commissaire aux comptes	7 161	7 843
TCL	3 848	4 260
Redevances CMF	2 419	3 378
Autres Retenues	270	387
Contribution sociale de solidarité	200	400
	<u>13 898</u>	<u>16 268</u>

#### 5- AUTRES INFORMATIONS

##### 5.1 Données par action et ratios de gestion des placements :

<u>Données par action</u>	<u>31/12/2020</u>	<u>31/12/2019</u>	<u>31/12/2018</u>	<u>31/12/2017</u>	<u>31/12/2016</u>
Revenus des placements	70,402	94,340	139,124	92,274	82,700
Charges de gestion des placements	<37,955>	<38,949>	<59,929>	<39,498>	<34,518>
<b>Revenus nets des placements</b>	<b>32,447</b>	<b>55,391</b>	<b>79,195</b>	<b>52,776</b>	<b>48,182</b>
Autres charges	<14,583>	<12,640>	<16,931>	<12,813>	<8,482>
<b>Résultat d'exploitation (1)</b>	<b>17,864</b>	<b>42,751</b>	<b>62,264</b>	<b>39,963</b>	<b>39,700</b>
Régularisation du résultat d'exploitation	<2,100>	<2,460>	<29,257>	<8,727>	<2,526>
<b>Sommes distribuables de l'exercice</b>	<b>15,764</b>	<b>40,291</b>	<b>33,008</b>	<b>31,236</b>	<b>37,174</b>
Variation des plus (ou moins) valeurs potentielles sur titres	25,238	<332,640>	47,937	21,431	115,310
Frais de négociation de titres	<5,821>	<6,766>	<11,486>	<4,444>	<6,670>
Plus (ou moins) valeurs réalisées sur cession de titres	<128,992>	145,218	239,767	10,009	<6,337>
<b>Plus (ou moins) valeurs sur titres et frais de négociation (2)</b>	<b>&lt;109,574&gt;</b>	<b>&lt;194,189&gt;</b>	<b>276,218</b>	<b>26,996</b>	<b>102,303</b>
<b>Résultat net de l'exercice (1) + (2)</b>	<b>&lt;91,710&gt;</b>	<b>&lt;151,438&gt;</b>	<b>338,482</b>	<b>66,959</b>	<b>142,303</b>
Droit de sortie	-	-	-	0,032	-
<b>Résultat non distribuable de l'exercice</b>	<b>&lt;109,574&gt;</b>	<b>&lt;194,189&gt;</b>	<b>276,218</b>	<b>27,028</b>	<b>102,303</b>
Régularisation du résultat non distribuable	45,177	7,528	<136,016>	0,641	<5,286>
<b>Sommes non distribuables de l'exercice</b>	<b>&lt;64,397&gt;</b>	<b>&lt;186,660&gt;</b>	<b>140,202</b>	<b>27,669</b>	<b>97,017</b>
Distribution de dividende	40,291	33,007	31,236	37,174	30,618
<b>Valeur liquidative</b>	<b>2 229,884</b>	<b>2 318,807</b>	<b>2 498,184</b>	<b>2 356,210</b>	<b>2 334,479</b>

### **Ratios de gestion des placements**

Charges de gestion des placements / actif net moyen	1,49%	1,62%	1,46%	1,43%*	2,04%*
Autres charges / actif net moyen	0,57%	0,53%	0,41%	0,46%*	0,50%*
Résultat distribuable de l'exercice / actif net moyen	0,70%	1,78%	1,51%	1,44%*	2,34%*
Actif net moyen	2 421 269	3 090 426	6 641 776	8 460 131	6 449 339

\*Ces ratios ont été retraités pour des besoin de comparaison.

### **5.2 Rémunération du gestionnaire, du distributeur et du dépositaire:**

La gestion de la société STRATEGIE ACTIONS SICAV est confiée à SMART ASSET MANAGEMENT ; celle-ci est chargée des choix des placements de la société. En contrepartie, le gestionnaire perçoit annuellement 30% de la commission globale de gestion calculée à hauteur de 1% TTC sur l'actif net placé en obligations et en valeurs monétaires et 1,5% TTC sur l'actif net placé en actions.

En plus de la commission précitée, le gestionnaire perçoit 75% de la commission de surperformance s'élevant à 10% de la différence entre le rendement annuel réalisé et le rendement minimum exigé, équivalent au taux moyen du marché monétaire brut, majoré d'une prime de risque arrêtée par le conseil d'administration à la fin de chaque période et fixée à 2%.

La distribution et la gestion administrative et comptable de la société STRATEGIE ACTIONS SICAV sont confiées à TUNISIE VALEURS. En contrepartie, le distributeur exclusif perçoit annuellement 70% de la commission globale de gestion calculée à hauteur de 1% TTC sur l'actif net placé en obligations et en valeurs monétaires et 1,5% TTC sur l'actif net placé en actions.

En plus de la commission précitée, TUNISIE VALEURS perçoit 25% de la commission de surperformance s'élevant à 10% de la différence entre le rendement annuel réalisé et le rendement minimum exigé, équivalent au taux moyen du marché monétaire brut, majoré d'une prime de risque arrêtée par le conseil d'administration à la fin de chaque période et fixée à 2%.

L'AMEN BANK assure les fonctions de dépositaire pour la société STRATEGIE ACTIONS SICAV. Elle est notamment chargée à ce titre :

- De conserver les titres et les fonds de la société.
- D'encaisser le montant des souscriptions des actionnaires entrant et le règlement des rachats aux actionnaires sortant.

En contrepartie de ses services, l'AMEN BANK perçoit annuellement une rémunération de 0,05% HT calculée sur la base de l'actif net avec un minimum de 5 000 DT HT et un plafond de 15 000 DT HT.

## **RAPPORT GENERAL DU COMMISSAIRE AUX COMPTES**

### **EXERCICE CLOS LE 31 DECEMBRE 2020**

#### **I. Rapport sur l'audit des états financiers**

##### **Opinion**

Nous avons effectué l'audit des états financiers de la société STRATEGIE ACTIONS SICAV SA, qui comprennent le bilan au 31 décembre 2020, l'état du résultat et l'état de variation de l'actif net pour l'exercice clos à cette date, ainsi que les notes annexes, y compris un résumé des principales méthodes comptables. Ces états financiers font ressortir un total bilan de 2 134 315 DT, un actif net de 2 125 079 DT et un résultat net déficitaire de l'exercice de 87 400. Ces comptes ont été arrêtés par le conseil d'administration de la société sur la base des éléments disponibles à cette date dans un contexte évolutif de crise sanitaire liée au Covid-19.

A notre avis, les états financiers ci-joints présentent sincèrement, dans tous leurs aspects significatifs, la situation financière de la société STRATEGIE ACTIONS SICAV SA, ainsi que sa performance financière et ses mouvements sur l'actif net pour l'exercice clos le 31 décembre 2020, conformément au système comptable des entreprises.

##### **Fondement de l'opinion**

Nous avons effectué notre audit selon les Normes internationales d'audit (ISA). Les responsabilités qui nous incombent en vertu de ces normes sont plus amplement décrites dans la section «Responsabilités de l'auditeur pour l'audit des états financiers» du présent rapport. Nous sommes indépendants de la société conformément aux règles de déontologie qui s'appliquent à l'audit des états financiers en Tunisie et nous nous sommes acquittés des autres responsabilités déontologiques qui nous incombent selon ces règles. Nous estimons que les éléments probants que nous avons obtenus sont suffisants et appropriés pour fonder notre opinion d'audit.

##### **Observations**

Nous attirons votre attention sur les observations suivantes :

- ✓ Les emplois en liquidités et quasi liquidités représentent 21,75% de l'actif total au 31 mars 2020. Cette proportion est en dessus du seuil de 20% prévu par l'article 2 du décret n°2001-2278 du 25 septembre 2001.
- ✓ Les emplois en liquidités et quasi liquidités représentent 34,45% de l'actif total au 30 juin 2020. Cette proportion est en dessus du seuil de 20% prévu par l'article 2 du décret n°2001-2278 du 25 septembre 2001.

✓ Les emplois en liquidités et quasi liquidités représentent 21,39% de l'actif total au 30 septembre 2020. Cette proportion est en dessus du seuil de 20% prévu par l'article 2 du décret n°2001-2278 du 25 septembre 2001.

✓ Les emplois en liquidités et quasi liquidités représentent 21,41% de l'actif total au 31 décembre 2020. Cette proportion est en dessus du seuil de 20% prévu par l'article 2 du décret n°2001-2278 du 25 septembre 2001.

✓ Les emplois en parts d'organismes de placement collectif en valeurs mobilières représentent 5,58% de l'actif net au 31 mars 2020. Cette proportion est en dessus du seuil de 5% prévu par l'article 2 du décret n°2001-2278 du 25 septembre 2001. Cette situation a été régularisée au 31 décembre 2020.

✓ Les emplois en parts d'organismes de placement collectif en valeurs mobilières représentent 5,96% de l'actif net au 30 juin 2020. Cette proportion est en dessus du seuil de 5% prévu par l'article 2 du décret n°2001-2278 du 25 septembre 2001. Cette situation a été régularisée au 31 décembre 2020.

✓ Les emplois en parts d'organismes de placement collectif en valeurs mobilières représentent 5,85% de l'actif net au 30 septembre 2020. Cette proportion est en dessus du seuil de 5% prévu par l'article 2 du décret n°2001-2278 du 25 septembre 2001. Cette situation a été régularisée au 31 décembre 2020.

✓ La note 2.3 des états financiers, qui décrit la nouvelle méthode adoptée par la société pour la valorisation du portefeuille des obligations et valeurs assimilées suite aux recommandations énoncées dans le Procès-verbal de la réunion tenue le 29 Août 2017 à l'initiative du ministère des finances et en présence des différentes parties prenantes. Ce traitement comptable appliqué d'une manière prospective et prévoyant une hétérogénéité dans les méthodes de valorisation du portefeuille des obligations et des valeurs assimilées devrait être, à notre avis, confirmé par les instances habilitées en matière de normalisation comptable.

Notre opinion n'est pas modifiée à l'égard de ces questions.

### **Rapport de gestion**

La responsabilité du rapport de gestion incombe au gestionnaire de la société STRATEGIE ACTIONS SICAV SA. Notre opinion sur les états financiers ne s'étend pas au rapport de gestion et nous n'exprimons aucune forme d'assurance que ce soit sur ce rapport.

En application des dispositions de l'article 266 du Code des Sociétés Commerciales, notre responsabilité consiste à vérifier l'exactitude des informations données sur les comptes de la société dans le rapport de gestion par référence aux données figurant dans les états financiers arrêtés dans les conditions rappelées précédemment.

Nos travaux consistent à lire le rapport de gestion et, ce faisant, à apprécier s'il existe une incohérence significative entre celui-ci et les états financiers ou la connaissance que nous avons acquise au cours de l'audit, ou encore si le rapport de gestion semble autrement comporter une anomalie significative. Si, à la lumière des travaux que nous avons effectués, nous concluons à la présence d'une anomalie significative dans le rapport de gestion, nous sommes tenus de signaler ce fait.

Nous n'avons rien à signaler à cet égard.

### **Responsabilités de la direction et des responsables de la gouvernance pour les états financiers**

La direction du gestionnaire de STRATEGIE ACTIONS SICAV SA est responsable de la préparation et de la présentation fidèle de ces états financiers, conformément au système comptable des entreprises en vigueur en Tunisie, ainsi que du contrôle interne qu'elle considère comme nécessaire pour permettre la préparation d'états financiers exempts d'anomalies significatives, que celles-ci résultent de fraudes ou d'erreurs.

Lors de la préparation des états financiers, c'est à la direction du gestionnaire de STRATEGIE ACTIONS SICAV SA qu'il incombe d'évaluer la capacité de la société à poursuivre son exploitation, de communiquer, le cas échéant, les questions relatives à la continuité de l'exploitation et d'appliquer le principe comptable de continuité d'exploitation, sauf si la direction a l'intention de liquider la société ou de cesser son activité ou si aucune autre solution réaliste ne s'offre à elle. Il incombe aux responsables de la gouvernance de surveiller le processus d'information financière de la société.

### **Responsabilités de l'auditeur pour l'audit des états financiers**

Nos objectifs sont d'obtenir l'assurance raisonnable que les états financiers pris dans leur ensemble sont exempts d'anomalies significatives, que celles-ci résultent de fraudes ou d'erreurs, et de délivrer un rapport de l'auditeur contenant notre opinion. L'assurance raisonnable correspond à un niveau élevé d'assurance, qui ne garantit toutefois pas qu'un audit réalisé conformément aux normes ISA permettra toujours de détecter toute anomalie significative qui pourrait exister. Les anomalies peuvent résulter de fraudes ou d'erreurs et elles sont considérées comme significatives lorsqu'il est raisonnable de s'attendre à ce que, individuellement ou collectivement, elles puissent influencer sur les décisions économiques que les utilisateurs des états financiers prennent en se fondant sur ceux-ci.

Dans le cadre d'un audit réalisé conformément aux normes ISA, nous exerçons notre jugement professionnel et faisons preuve d'esprit critique tout au long de cet audit. En outre :

- Nous identifions et évaluons les risques que les états financiers comportent des anomalies significatives, que celles-ci résultent de fraudes ou d'erreurs, concevons et mettons en œuvre des procédures d'audit en réponse à ces risques, et réunissons des éléments probants suffisants et appropriés pour fonder notre opinion. Le risque de non-détection d'une anomalie significative résultant d'une fraude est plus élevé que celui d'une anomalie significative résultant d'une erreur, car la fraude peut impliquer la collusion, la falsification, les omissions volontaires, les fausses déclarations ou le contournement du contrôle interne;



- Nous acquérons une compréhension des éléments du contrôle interne pertinents pour l'audit afin de concevoir des procédures d'audit appropriées dans les circonstances ;
- Nous apprécions le caractère approprié des méthodes comptables retenues et le caractère raisonnable des estimations comptables faites par la direction, de même que des informations y afférentes fournies par cette dernière;
- Nous tirons une conclusion quant au caractère approprié de l'utilisation par la direction du principe comptable de continuité d'exploitation et, selon les éléments probants obtenus, quant à l'existence ou non d'une incertitude significative liée à des événements ou situations susceptibles de jeter un doute important sur la capacité de la société à poursuivre son exploitation. Si nous concluons à l'existence d'une incertitude significative, nous sommes tenus d'attirer l'attention des lecteurs de notre rapport sur les informations fournies dans les états financiers au sujet de cette incertitude ou, si ces informations ne sont pas adéquates, d'exprimer une opinion modifiée. Nos conclusions s'appuient sur les éléments probants obtenus jusqu'à la date de notre rapport. Des événements ou situations futurs pourraient par ailleurs amener la société à cesser son exploitation.
- Nous communiquons aux responsables de la gouvernance notamment l'étendue et le calendrier prévus des travaux d'audit et nos constatations importantes, y compris toute déficience importante du contrôle interne que nous aurions relevée au cours de notre audit.

## **II. Rapport relatif à d'autres obligations légales et réglementaires**

Nous avons également procédé aux vérifications spécifiques prévues par la loi et les normes Professionnelles.

### **La conformité de la tenue des comptes des valeurs mobilières à la réglementation en vigueur**

Les dispositions de l'article 19 du décret n°2001-2728 du 20 novembre 2001 relatif aux conditions d'inscription des valeurs mobilières et aux intermédiaires agréés pour la tenue des comptes en valeurs mobilières ne sont pas entièrement respectées.

### **Efficacité du système de contrôle interne**

Nous avons également procédé à l'évaluation de l'efficacité des procédures de contrôle interne relatives au traitement de l'information comptable et à la préparation des états financiers. Nous signalons, conformément à ce qui est requis par l'article 3 de la Loi n° 94-117 du 14 Novembre 1994 tel que modifié par la Loi n° 2005-96 du 18 Octobre 2005, que nous n'avons pas relevé, sur la base de notre examen, d'insuffisances majeures susceptibles d'impacter notre opinion sur les états financiers.

Tunis, le 29 avril 2021

**Le Commissaire aux Comptes :**

**ECC MAZARS**

**Borhen CHEBBI**

## **RAPPORT SPECIAL DU COMMISSAIRE AUX COMPTES**

### **EXERCICE CLOS LE 31 DECEMBRE 2020**

En application des articles 200 et suivants et l'article 475 du code des sociétés commerciales, nous reportons ci-dessous sur les conventions conclues et opérations réalisées au cours de l'exercice clos le 31 décembre 2020.

Notre responsabilité est de nous assurer du respect des procédures légales d'autorisation et d'approbation de ces conventions ou opérations. Il ne nous appartient pas en conséquence, de rechercher l'existence éventuelle de telles conventions ou opérations mais de vous communiquer, sur la base des informations qui nous ont été données, leurs caractéristiques et modalités essentielles, sans avoir à nous prononcer sur leur utilité et leur bien fondé. Il vous appartient d'apprécier l'intérêt qui s'attachait à la conclusion de ces conventions et la réalisation de ces opérations en vue de leur approbation.

#### **1- Conventions et opérations nouvellement réalisées**

Votre conseil d'administration ne nous a informés d'aucune nouvelle convention conclue au cours de l'exercice 2020.

#### **2- Opérations réalisées relatives à des conventions antérieures**

L'exécution des conventions suivantes, conclues au cours des exercices antérieurs, s'est poursuivie au cours de l'exercice clos le 31 décembre 2020

- ✓ La gestion de la société STRATEGIE ACTIONS SICAV est confiée à SMART ASSET MANAGEMENT ; celle-ci est chargée des choix des placements de la société. En contrepartie, le gestionnaire perçoit annuellement 30% de la commission globale de gestion calculée à hauteur de 1% TTC sur l'actif net placé en obligations et en valeurs monétaires et 1,5% TTC sur l'actif net placé en actions. Ces frais s'élèvent, au titre de l'exercice 2020, à 9 067 DT.
  
- ✓ La distribution et la gestion administrative et comptable de la société STRATEGIE ACTIONS SICAV sont confiées à TUNISIE VALEURS. En contrepartie, le distributeur exclusif perçoit annuellement 70% de la commission globale de gestion calculée à hauteur de 1% TTC sur l'actif net placé en obligations et en valeurs monétaires et 1,5% TTC sur l'actif net placé en actions. Ces frais s'élèvent, au titre de l'exercice 2020, à 21 154 DT.

### **3- Obligations et engagements vis-à-vis des dirigeants**

Votre conseil d'administration ne nous a pas informés de l'existence d'obligations ou d'engagements envers les dirigeants.

Par ailleurs, et en dehors des conventions et opérations précitées, nos travaux n'ont pas révélé l'existence d'autres conventions ou opérations rentrant dans le cadre des dispositions de l'article 200 et 475 du code des sociétés commerciales.

Tunis, le 29 avril 2021

**Le Commissaire aux Comptes :**

**ECC MAZARS**

**Borhen CHEBBI**